

# PARCS

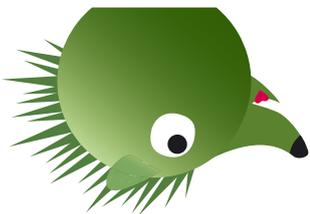
## NATIONAUX & NATURELS

À LA DÉCOUVERTE DES AIRES PROTÉGÉES



pro natura 

Un moyen d'enseignement de Pro Natura



## INTRODUCTION

Une «aire protégée» est une portion de terre/mer jouissant d'un statut de protection en faveur de la nature et du **paysage**. Les aires protégées «sont au cœur des efforts réalisés pour protéger les **espèces** menacées dans le monde et sont des fournisseurs essentiels de services écosystémiques et de ressources biologiques» (**UICN**, 2008).

Dans le texte, nous donnons la même signification aux termes «aire protégée» et «espace protégé».

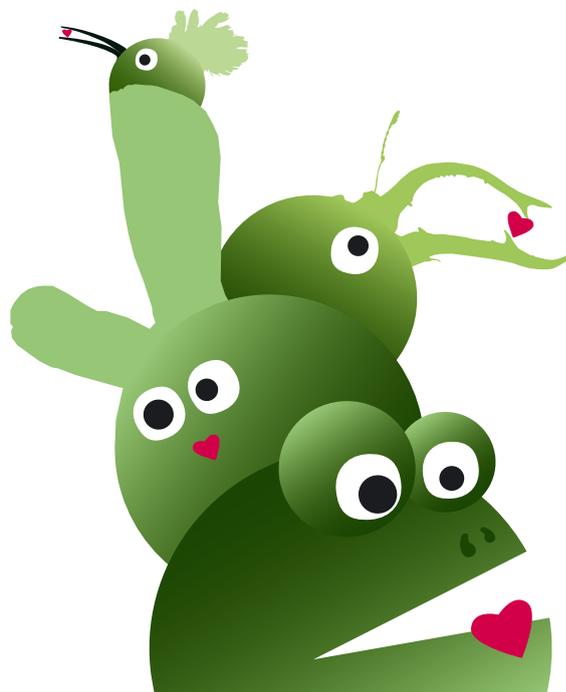
La création d'**aires protégées** est un outil pour la protection de la nature et des paysages. Si leur importance est reconnue sur le plan international, il n'est pas toujours facile de les mettre en place et de les gérer. Concilier les besoins de l'homme et ceux de la nature, sur un même espace, peut provoquer de nombreux conflits.

En Suisse, la dynamique des aires protégées a été relancée par l'adoption de la révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, 1er décembre 2007). Celle-ci fournit les bases pour la création de parcs d'importance nationale. Les nouvelles catégories de parcs définies dans la loi - parcs nationaux, parcs naturels régionaux et parcs naturels périurbains - tiennent compte de la diversité des paysages naturels et culturels.

Ce dossier accompagnant la vente de l'Écu d'or a pour objectif de faire comprendre ce que sont ces parcs d'importance nationale. Il fournit une base théorique pour aborder ce thème ainsi que des fiches d'activités et des fiches de travail pour expliquer les notions complexes d'aires protégées et de parcs.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans la découverte des aires protégées et des parcs.

Naturellement vôtre,



### ÉDITEURS

Pro Natura  
Case postale  
4018 Bâle  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

Bureau de l'Écu d'Or  
Case postale  
8032 Zürich  
[www.ecudor.ch](http://www.ecudor.ch)

### RÉDACTION

Dolores Ferrari  
Pierre-André Varone

### ILLUSTRATIONS

Monique Felix

### GRAPHISME

Contreforme sàrl  
[www.contreforme.ch](http://www.contreforme.ch)

### PHOTOS

Roland Gerth  
Benoît Renevey  
Urs Blumer

Pro Natura dispose d'une offre permanente en Éducation à l'environnement. Pour vous tenir au courant :

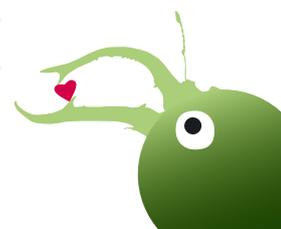
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch) ☛ Éducation ou : Centre Pro Natura de Champ-Pittet, Groupe École et Jeunesse, 1400 Cheseaux-Noréaz

© Pro Natura, 2009

Les copies et autres usages commerciaux sont interdits sans autorisation écrite de Pro Natura. Pour utilisation en milieu scolaire ce document est libre de droit.

## ♥ SOMMAIRE

<b>REMARQUES PÉDAGOGIQUES IMPORTANTES POUR L'UTILISATION DE CE DOSSIER</b>	<b>1</b>
<b>1. POURQUOI FAUT-IL PROTÉGER LA NATURE ?</b>	<b>3</b>
<b>2. QU'EST-CE QUE L'ON PROTÈGE DANS LA NATURE ?</b>	<b>3</b>
<b>3. PETIT HISTORIQUE DE LA PROTECTION DE LA NATURE</b>	<b>3</b>
<b>4. COMMENT PROTÉGER LA NATURE ?</b>	<b>5</b>
<b>5. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES AIRES PROTÉGÉES</b>	<b>5</b>
<b>6. LES AIRES PROTÉGÉES</b>	<b>7</b>
<b>6.1. Qu'est-ce qu'une aire protégée ?</b>	<b>7</b>
<b>7. AUTRES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX POUR LES AIRES PROTÉGÉES</b>	<b>9</b>
<b>7.1. Les réserves de biosphère de l'UNESCO</b>	<b>9</b>
<b>7.2. Le patrimoine mondial de l'UNESCO</b>	<b>9</b>
<b>7.3. Le réseau Émeraude du Conseil de l'Europe</b>	<b>9</b>
<b>8. LES AIRES PROTÉGÉES EN SUISSE</b>	<b>11</b>
<b>9. LES PARCS D'IMPORTANCE NATIONALE</b>	<b>11</b>
<b>9.1. Les trois catégories de parcs d'importance nationale</b>	<b>11</b>
<b>9.2. Qu'est-ce qu'un parc national ?</b>	<b>11</b>
Zone centrale	11
Zone périphérique	13
Missions	13
<b>9.3. Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?</b>	<b>13</b>
Missions	15
<b>9.4. Qu'est-ce qu'un parc naturel périurbain ?</b>	<b>15</b>
Zone centrale	15
Zone périphérique	15
Missions	15
<b>9.5. Parcs et projets de parcs en Suisse</b>	<b>15</b>
<b>9.6. Que peuvent rapporter les parcs ?</b>	<b>17</b>
<b>9.7. Comment se crée une aire protégée en Suisse ?</b>	<b>18</b>
Les parcs d'importance nationale	18
Les autres catégories d'aires protégées	18
<b>10. PRO NATURA ET LES AIRES PROTÉGÉES</b>	<b>18</b>
<b>11. QUELQUES DÉFINITIONS</b>	<b>19</b>
<b>11.1. Pour en savoir plus</b>	<b>20</b>
<b>11.2. En quelques clics</b>	<b>20</b>



# REMARQUES PÉDAGOGIQUES IMPORTANTES POUR L'UTILISATION DE CE DOSSIER

## PARCS D'IMPORTANCE NATIONALE

Les fiches d'activités et de travail se rapportent principalement à la thématique des parcs d'importance nationale. Par souci de simplification, nous utiliserons dans le texte le terme de « parcs » pour parler des parcs d'importance nationale, indépendamment des trois catégories existantes (parc national, parc naturel régional et parc naturel périurbain).

## OBJECTIFS, MÉTHODES

Ci-dessous figurent les indications pédagogiques concernant les fiches de travail. Pour des raisons de place nous les insérons ici. Pour les propositions d'activités, vous trouverez ces indications sur la fiche elle-même.

Vous reconnaîtrez les fiches de travail à ce logo



et les fiches d'activités à celui-ci



## UN BESOIN DE PROTECTION

P.4

### OBJECTIFS

- Comprendre la notion de protection
- Identifier des moyens de protection chez les êtres vivants

### DURÉE

- 30 minutes



## SUR UN MÊME ESPACE

P.6

### OBJECTIFS

- Identifier les différentes utilisations du sol sur un territoire
- Être capable de faire une analyse simple d'un paysage
- Connaître l'utilisation du sol en Suisse

### DURÉE

- 30 minutes

### PROLONGEMENT

- Synthétiser les réponses des enfants et comparer avec l'utilisation du sol en Suisse.



## JE PEUX, JE NE PEUX PAS...

P.10

### OBJECTIFS

- Comprendre la notion de protection
- Sensibiliser à quelques règles élémentaires de respect de l'environnement

### DURÉE

- 45 minutes



## SIGNIFICATION DES PANNEAUX

Source: [www.nationalpark.ch](http://www.nationalpark.ch)



Ne quittez pas les chemins signalés



Les chiens, même en laisse, ne sont pas admis



Les vélos sont interdits



Il n'est pas permis d'emporter les objets faisant partie du parc



Il est interdit de passer la nuit dans la nature ainsi que sur les parkings



Il est interdit de faire du feu



## LES MISSIONS DU PARC

P.14

### OBJECTIFS

- Identifier quelques missions attribuées à un parc

### DURÉE

- 45 minutes



## DÉBAT AUTOUR DU PARC

P.16

### OBJECTIFS

- Développer un point de vue sur la création d'un parc
- S'initier au débat par l'expression et la confrontation d'opinions diverses

### DURÉE

- 45 minutes

### INTRODUCTION

La création d'un parc est un processus participatif dans lequel de nombreux acteurs sont engagés. Il est difficile pour les élèves de s'imaginer un tel processus. Grâce au jeu de rôle, ils pourront simuler une situation proche de la réalité et se projeter comme acteur dans la création d'un parc.

**Contexte:** quelques habitants d'une région se sont réunis pour discuter de la création d'un parc. Les habitants sont venus pour donner leur avis, car tous ne partagent pas les mêmes idées sur le sujet.

### MARCHE À SUIVRE

1. Lire les rôles.
2. Former plusieurs équipes (5 personnes).
3. Répartir les différents rôles à l'intérieur de chaque équipe.
4. Les équipes préparent leur débat.
5. Demander quelles équipes désirent jouer leur débat devant les autres.



Patrimoine mondial de l'UNESCO: Alpes suisses Jungfrau-Aletsch (BE/VS)  
© Roland Gerth

## 1. POURQUOI FAUT-IL PROTÉGER LA NATURE ?

Dans les sociétés occidentales, il n'est pas rare que l'homme se place hors de la nature, comme s'il n'en faisait pas partie. Pourtant, il occupe la planète au même titre que toutes les autres **espèces** vivantes. Mais par sa manière de vivre et ses activités, l'espèce humaine a un impact plus important que les autres sur la nature, jusqu'à la mettre parfois en péril.

Sans les plantes et les animaux, sans les **écosystèmes**, la Terre ne serait plus vivable pour l'humanité. La nature fournit de nombreuses prestations: de l'air pur, de l'eau potable, des sols fertiles, des ressources alimentaires ainsi que de nombreuses matières premières. Mais elle ne fait pas que produire, la nature joue également le rôle d'espace de détente et de loisirs, d'espace de protection contre les dangers naturels. Elle est source de connaissance et de spiritualité, indispensable à l'équilibre de l'esprit et de l'âme. Elle nous aide à nous connaître et à nous relier à l'ensemble du vivant.

## 2. QU'EST-CE QUE L'ON PROTÈGE DANS LA NATURE ?

La protection de la nature vise une harmonie entre l'homme, la terre, les animaux et les plantes. Elle souhaite sauvegarder les **paysages**, préserver les monuments naturels, favoriser la biodiversité et réserver des espaces à la nature. Elle veut protéger les **milieux** encore riches en **espèces**, restaurer la valeur des milieux qui ont été dégradés, proposer des modes d'utilisation du sol qui soient compatibles avec les besoins des espèces, et ceci sur l'ensemble du territoire.

## 3. PETIT HISTORIQUE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Les Amérindiens protégeaient la nature en régulant la chasse au bison, les cueillettes et donc leurs ressources alimentaires. En Europe, dès le Moyen-âge, certaines forêts ont fait l'objet d'une gestion raisonnée afin de maintenir les ressources en bois et en gibier pour des raisons économiques. Pour protéger, il faut avoir pris conscience d'une menace, soit le manque de gibier, de fruits ou de bois. Mais tant que la pression démographique est faible et les conditions climatiques favorables, la protection de la nature n'est pas la première priorité de l'être humain.

### QUELQUES ÉTAPES DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN SUISSE

- › En 1882, le Club Jurassien fait l'acquisition d'un lopin de terre au Creux du Van (NE) et le déclare zone de protection naturelle. Il s'agit de la plus ancienne réserve naturelle de Suisse.
- › En 1902, la Loi fédérale sur la police des forêts est établie suite aux déboisements inconsidérés et aux inondations qu'ils provoquent. Cette loi définit les forêts devant être protégées et subordonne tout déboisement à la plantation d'une surface équivalente.
- › En 1909, fondation de la Ligue suisse pour la protection de la nature (aujourd'hui Pro Natura) pour financer la création du Parc National Suisse.
- › En 1914, le Parc National Suisse s'ouvre dans le canton des Grisons.
- › En 1967, la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) entre en vigueur. Elle a été modifiée à plusieurs reprises et sa dernière révision, en 2007, institue les bases légales pour promouvoir les parcs d'importance nationale.
- › À partir de 1970, d'autres lois sont mises en vigueur: Loi sur la protection des eaux en 1972, Loi sur l'aménagement du territoire 1981 et Loi sur la protection de l'environnement en 1985.



# UN BESOIN DE PROTECTION

## 1. Lis le texte ci-dessous...

- « - Un mouton mange tout ce qu'il rencontre.
- Même les fleurs qui ont des épines ?
- Oui. Même les fleurs qui ont des épines.
- Alors les épines, à quoi servent-elles ? »

Je ne savais pas. J'étais alors très occupé à essayer de dévisser un boulon trop serré de mon moteur. J'étais très soucieux car ma panne commençait de m'apparaître comme très grave, et l'eau à boire qui s'épuisait me faisait craindre le pire.

« - Les épines à quoi servent-elles ? »

Le petit prince ne renonçait jamais à une question, une fois qu'il l'avait posée. J'étais irrité par mon boulon et je répondis n'importe quoi :

« Les épines, ça ne sert à rien, c'est de la pure méchanceté de la part des fleurs !  
- Oh ! »

Mais après un silence il me lança, avec une sorte de rancune :

« - Je ne te crois pas ! Les fleurs sont faibles. Elles sont naïves. Elles se rassurent comme elles peuvent. Elles se croient terribles avec leurs épines... »<sup>1</sup>

## 2. Réponds aux questions suivantes :

**a. Pourquoi la fleur doit-elle se protéger ?**

.....  
 .....  
 .....

**b. Comment fait-elle pour se protéger ?**

.....  
 .....  
 .....

**c. Arrive-t-elle à se protéger toute seule ?**

.....  
 .....  
 .....

.....  
<sup>1</sup> Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*  
 © Éditions Gallimard

Vers la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'essor des sciences naturelles et des sciences humaines va petit à petit jeter un autre regard sur la nature et apporter une approche plus scientifique de sa protection. C'est à cette époque que naît une prise de conscience face aux dégâts causés par l'industrialisation et l'extension des villes et des **agglomérations**. Les premières grandes aires protégées du monde, le Parc national de Yellowstone (USA), le Parc Kruger (Afrique du Sud), voient le jour.

## 4. COMMENT PROTÉGER LA NATURE ?

En Suisse, la Confédération s'appuie sur divers instruments pour encourager ou imposer des comportements en faveur de la nature ou de l'environnement. Elle peut légiférer et prendre des mesures de protection, mais ce sont les cantons qui doivent appliquer les lois fédérales. Ceux-ci ne peuvent pas restreindre les dispositions fédérales, mais disposent d'une large autonomie dans leur manière de les mettre en œuvre. Il en résulte une grande diversité de normes et de manières de les appliquer: il y a presque autant de lois cantonales sur la protection de la nature que de cantons.

La création d'aires protégées est l'un des instruments de protection de la nature, mais à elle seule ne suffit pas pour assurer une protection totale.



### LA « NATURE SAUVAGE », MYTHE OU RÉALITÉ ?

Que signifie la « nature sauvage » ? Existe-t-il encore en Suisse des paysages complètement naturels ?

Si on définit la nature sauvage comme un espace non influencé par l'homme, il faut chercher cette nature sur une autre planète, car sur la Terre l'homme a laissé ses traces presque partout.



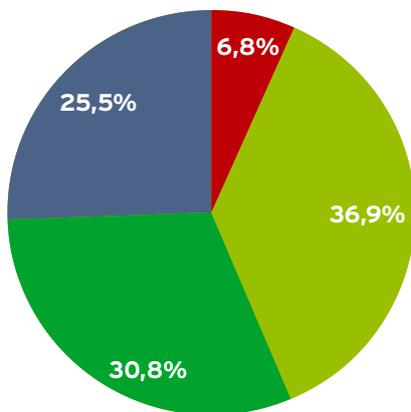
## 5. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES AIRES PROTÉGÉES

L'aménagement du territoire consiste à maintenir un cadre de vie attractif en planifiant et coordonnant l'utilisation du sol. Il doit envisager le développement à long terme afin d'offrir une bonne qualité de vie à la population et préserver les ressources.

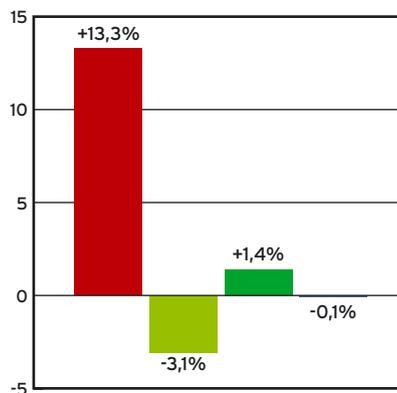
Avec l'évolution de notre société (croissance démographique, changement des modes de vie), les questions d'aménagement deviennent de plus en plus complexes, la pression sur l'utilisation du sol augmente, et cela sur un territoire limité: augmentation de la demande de logements, d'espaces de loisirs et de zones industrielles, densification du réseau de transport, etc.

### ÉTAT & ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DU SOL

État, 1992/97



Évolution, de 1979/85 à 1992/97



<span style="color: red;">■</span> 279'090 ha	<span style="color: green;">■</span> 1'525'122 ha	<span style="color: blue;">■</span> 1'271'645 ha	<span style="color: grey;">■</span> 1'052'619 ha
Surfaces d'habitat et d'infrastructure	Surfaces agricoles	Surfaces boisées	Surfaces improductives (lacs, cours d'eau, rochers...)

Source: OFS (Office fédéral de la statistique), *Statistique de la superficie*



# SUR UN MÊME ESPACE



1. Observe le paysage ci-dessus.
2. L'utilisation du sol en Suisse est répartie en quatre grandes catégories: surfaces d'habitat et d'infrastructure, surfaces agricoles, surfaces boisées, surfaces improductives. Note les éléments que tu repères dans le paysage et classe-les dans une des quatre grandes catégories d'utilisation du sol.

CATÉGORIE D'UTILISATION DU SOL	ÉLÉMENTS REPÉRÉS
Surfaces d'habitat et d'infrastructure	Église, routes
Surfaces agricoles	
Surfaces boisées	
Surfaces improductives	

## 6. LES AIRES PROTÉGÉES



### 6.1. QU'EST-CE QU'UNE AIRE PROTÉGÉE ?

Le terme « aire protégée » regroupe des espaces très différents allant de grands espaces à de petits sites. Il peut s'agir de zones strictement protégées ou de zones où la protection est intégrée dans le mode de vie traditionnel et cohabite même avec l'extraction durable de ressources naturelles.

En 2008, l'**UICN** en donne la définition suivante :

*« Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. »*

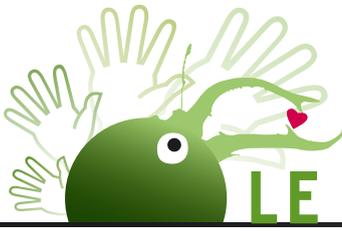
#### L'UICN

L'UICN, créé en 1948, est l'organisme de référence internationale en matière de catégorisation d'aires protégées. Elle a défini un système de classement utilisé dans le monde entier et qui sert de base à de nombreuses législations nationales. Les aires protégées sont classées en six catégories différentes basées sur les objectifs à atteindre pour chacune d'entre elles.

### CATÉGORIES UICN DES AIRES PROTÉGÉES

CATÉGORIE UICN	EXEMPLES DANS LE MONDE	EXEMPLES EN SUISSE
a I b	<b>RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE</b> Protection stricte : aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques.	Wolong Nature Reserve (Chine)
I b	<b>ZONE DE NATURE SAUVAGE</b> Protection stricte : aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages.	Parc National du Yosemite (États-Unis)
II	<b>PARCS NATIONAUX</b> Conservation de l'écosystème et de la biodiversité : aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives	<b>Réserves forestières naturelles</b> Derborence (VS) Scatlié (GR)
III	<b>LES MONUMENTS NATURELS</b> Conservation d'éléments naturels Aire protégée, gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.	Parc National de Berchtesgaden (Allemagne) Parc National de la Vanoise (France) (Zone centrale) Parc National du Grand Himalaya (Inde)
IV	<b>LES MONUMENTS NATURELS</b> Conservation d'éléments naturels Aire protégée, gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.	<b>Les zones centrales des futurs parcs d'importance nationale en projet</b> Locarnese (TI), projet Adula (GR / TI), projet <b>Parcs naturels périurbains</b> Wildnispark Zürich (ZH), candidat
IV	<b>AIRE DE GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES</b> Conservation par une gestion active Aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion.	<b>IFP monuments naturels</b> Chutes du Rhin (SH)
V	<b>LES PAYSAGES PROTÉGÉS</b> Aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.	<b>Site de reproduction des batraciens</b> Kiesgrube Honert (AG) Peney (GE) <b>Bas-marais</b> Kaltbrunner Riet (SG) Grèves du lac (FR) <b>Réserves forestières particulières</b> Le Communal (NE) Laseier, Ebenalp (AI) <b>Districts francs</b> Mythen (SZ) Val Ferret / Combe de l'A (VS) <b>Réserves d'oiseaux d'eau et migrants</b> Stausee Niederried (BE) Reussdelta (UR)
VI	<b>LES PAYSAGES PROTÉGÉS</b> Aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.	<b>Sites marécageux</b> Rothenhurm (ZG / SZ) Les Ponts-de-Martel (NE) <b>Les parcs naturels régionaux</b> Entlebuch (LU) Parc Chasseral (BE / NE) <b>Les zones périphériques des futurs parcs d'importance nationale en projet</b> Locarnese (TI), projet Adula (TI / GR), projet <b>IFP monuments naturels</b> Vallée de la Brévine (NE) Weissenstein (SO) Randen (SH) Lavaux (VD)
VI	<b>AIRE PROTÉGÉE DE RESSOURCES NATURELLES GÉRÉE</b> Utilisation durable des écosystèmes Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.	La chaîne de montagne Wuyi Shan (Chine)
VI	<b>AIRE PROTÉGÉE DE RESSOURCES NATURELLES GÉRÉE</b> Utilisation durable des écosystèmes Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.	Lac Titicaca (Bolivie / Pérou)

Les aires protégées de Suisse sont présentées à titre d'exemple. Cette liste n'est de loin pas exhaustive. Vous en trouverez d'autres exemples dans le *Guide des réserves naturelles de Suisse* cité en bibliographie.



# LE PARC DES LUTINS

## OBJECTIFS

- Se familiariser avec la notion de parc
- Utiliser son imagination pour créer un parc fictif

## DURÉE

Phase 1: 30 minutes

Phase 2: 45 minutes pour la création du mini parc

15 minutes pour la phase d'échange, présentation des mini parcs

## MATÉRIEL

Éventuellement des ficelles de couleur pour limiter un espace clos

## REMARQUES

La phase de réalisation se déroule à l'extérieur

## MARCHE À SUIVRE

### 1. Phase de discussion

- Amorcer la discussion par la question « Savez-vous ce qu'est un parc ? »
- Lister tous les noms de parcs énumérés par les enfants: parc public, parc zoologique, parc botanique, parc technologique, parc d'attraction, parc naturel, etc.
- Demander ce que l'on fait dans chacun de ces parcs. Dresser un tableau.
- Demander comment on sait que l'on est dans un parc: le parc a des limites, un règlement, des panneaux d'information, etc.
- Demander s'il existe des parcs naturels en Suisse, si les enfants en ont entendu parler.
- Conclure qu'en Suisse il existe déjà des parcs naturels et que l'on est en train d'en créer d'autres.

### 2. Phase de réalisation

- Expliquer que l'on va créer son propre parc: « Alors voilà, nous allons créer le parc des lutins. Il ne sera pas très loin d'ici et sera tout petit ».
- Former des groupes de 4 à 5 enfants. Chaque groupe recherche un endroit pour créer son mini parc. Chacun définit les particularités de son parc. À partir de là, il n'y a pas de limite à l'imagination: un petit tas de terre peut devenir une montagne, une fleur un paradis pour les insectes ou autres petites bêtes, une flaque est un étang, un espace entre deux pierres une oasis au milieu d'un désert.
- Une histoire ou un conte peuvent être inventés pour une fleur ou une autre particularité du mini parc.
- Dans chaque groupe, un enfant se transforme en gardien du parc et fait visiter le parc à un autre groupe. Le gardien guide les visiteurs, leur dit ce qu'il faut regarder de particulier, leur explique comment regarder, ce qu'il ne faut pas toucher, invite le conteur à raconter une histoire, etc.





Candidat : réseau Émeraude du Conseil de l'Europe: Grande Cariçaie (VD/FR)

© Benoit Renevey

## 7. AUTRES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX POUR LES AIRES PROTÉGÉES

### 7.1. LES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE L'UNESCO

Ce concept a été proposé par le *Programme sur l'homme et la biosphère (Man and Biosphere)* de l'**UNESCO** en 1974. Il concilie la conservation de la biodiversité et des ressources biologiques qu'elle représente avec leur utilisation durable par les populations. Il existe plus de 500 réserves de biosphère dans le monde, réparties sur les 5 continents. En Suisse, on trouve actuellement deux réserves de biosphère: Entlebuch (LU) (à partir de 2001), et le Parc National Suisse (GR) (depuis 1974).

### 7.2. LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'**UNESCO** distingue aussi des sites exceptionnels importants pour le patrimoine commun de l'humanité. Cette protection s'étend aussi bien à des objets naturels que culturels. La Liste du patrimoine mondial comporte plus de 800 biens. En Suisse, il y a dix sites inscrits au Patrimoine de l'UNESCO. Dans la catégorie «patrimoine naturel», on trouve actuellement trois objets: Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch (BE/VS), Monte San Giorgio (TI) et Tectonic Arena Sardona (SG/GR/GL). Dans le patrimoine culturel: la vieille ville de Berne (BE), le monastère de St-Gall (SG), le couvent St-Jean à Müstair (GR), les Chemins de fer rhétiques dans les **paysages** de l'Albula et la Bernina (GR), La Chaux-de-Fonds/Le Locle (NE), Lavaux (VD), les trois châteaux de Bellinzone (TI).

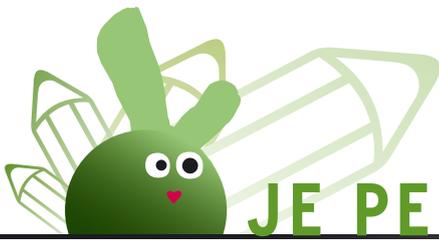
### 7.3. LE RÉSEAU ÉMERAUDE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le réseau Émeraude a été créé par le Conseil de l'Europe. C'est un réseau européen de protection des **espèces** animales et végétales menacées ainsi que de leurs **habitats**. Les États sont invités à désigner les habitats particulièrement précieux en Europe et à les préserver. En Suisse, 39 sites sont annoncés comme candidats pour l'inscription auprès de ce réseau.

### QUELQUES INSTRUMENTS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN SUISSE

- › **Les dispositions légales** figurent principalement dans la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et dans la Loi sur la protection de l'environnement (LPE). On les retrouve également dans les lois régissant d'autres domaines tels que l'agriculture, les forêts, les eaux, la chasse ou l'aménagement du territoire.
- › **Les Listes rouges** recensent les plantes, les animaux ou les champignons qui sont menacés, vulnérables, en danger d'extinction, éteints ou disparus. Sur la base des listes rouges, on peut identifier les espèces prioritaires à la protection et définir des plans d'actions pour leur protection.
- › **Les incitations financières**: la Confédération accorde des indemnités aux agriculteurs créant des surfaces de compensation écologique. Ce sont des milieux exploités de manière respectueuse de la nature. Ces surfaces permettent de conserver et promouvoir la biodiversité en milieu rural.
- › **Les contraintes financières**: des taxes grèvent les comportements défavorables à l'environnement et encouragent par conséquent ceux qui sont plus respectueux. Par exemple, les taxes sur le traitement des eaux, sur l'élimination des déchets ou la redevance poids lourds liée aux prestations permettent de mettre les frais de la pollution à la charge des pollueurs.
- › **L'éducation à l'environnement** est un instrument essentiel pour la protection de la nature et de l'environnement. Elle vise à amener les individus à développer leur sens critique et à adopter des comportements responsables et respectueux de leur environnement. Elle fait partie intégrante de l'éducation générale, de l'école enfantine à l'âge adulte.
- › **Les progrès techniques** tels que l'introduction des catalyseurs pour les automobiles, l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils ménagers fournissent également une contribution substantielle à la protection de l'environnement en diminuant les impacts négatifs.





# JE PEUX, JE NE PEUX PAS...

1. Dans le Parc National Suisse, il y a des règles à respecter. Quelques-unes de ces règles sont illustrées à l'aide des pictogrammes ci-dessous. Observez-les bien et complétez le tableau!

	QUE SIGNIFIE CE PICTOGRAMME ?	POURQUOI CETTE INTERDICTION ?
	Ne quittez pas les chemins signalés.	Pour ne pas effrayer les animaux. Pour ne pas écraser les fleurs.
		
		
		
		
		

Source: [www.nationalpark.ch](http://www.nationalpark.ch)



## 8. LES AIRES PROTÉGÉES EN SUISSE

La surface des aires protégées en Suisse représente environ 27% du territoire du pays. Cependant, la protection de la nature et du **paysage** n'a priorité que sur 5% du territoire environ. Notre pays manque d'aires protégées de grande dimension où la protection est efficace et où les interventions humaines sont limitées, voire exclues. La plupart des aires protégées actuelles constituent des îlots dans le paysage, pris en tenaille entre agriculture intensive, voies de communication et **agglomérations**. Pour combler cette lacune, on peut développer des corridors biologiques. Ce sont des couloirs de nature. Ils permettent aux plantes et aux animaux de se déplacer pour migrer, trouver leur nourriture ou un abri, et rencontrer un partenaire pour se reproduire.

## 9. LES PARCS D'IMPORTANCE NATIONALE

La création de parcs d'importance nationale représente une nouvelle dynamique pour les aires protégées en Suisse. En 1914, avec la création du Parc National Suisse sous l'impulsion de la Ligue Suisse pour la protection de la nature (aujourd'hui Pro Natura), la Suisse fit œuvre de pionnière. En effet, ce parc était le premier parc national d'Europe centrale. Est-ce l'élan donné par ce premier parc qui plaça la Suisse pendant longtemps parmi les pays les plus à la pointe de la protection de la nature ? Peut-être, mais depuis bientôt cent ans, la Suisse se contente d'un seul parc national. Durant cette même période, une cinquantaine de parcs nationaux ont vu le jour dans les pays voisins. Sans chercher une comparaison directe puisque la superficie et les paramètres démographiques diffèrent, notons que la France possède 9 parcs nationaux et 44 parcs régionaux, l'Allemagne 14 parcs nationaux (2008).

Par le lancement de sa campagne «*Créons ensemble un nouveau parc national!*», Pro Natura a engendré une nouvelle dynamique pour la création d'aires protégées de grande surface en Suisse. En 2000, l'institution a invité toutes les communes de Suisse à réfléchir à la création d'un nouveau parc national. En 2007, la révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du **paysage** a donné les bases légales pour la création de parcs d'importance nationale.

### 9.1. LES TROIS CATÉGORIES DE PARCS D'IMPORTANCE NATIONALE

Trois catégories de parc ont été définies dans le cadre de la révision de la Loi sur la protection de la nature et du **paysage** :

- ❖ Parc national - Nationalpark - Parco nazionale
- ❖ Parc naturel régional - Regionaler Naturpark - Parco naturale regionale
- ❖ Parc naturel périurbain - Naturerlebnispark - Parco naturale periurbano

Ces parcs doivent remplir une mission de protection de la nature tout en apportant leur contribution au développement régional durable. Cette mission de protection est plus ou moins forte selon qu'il s'agit de parcs nationaux, de parcs naturels régionaux ou périurbains.

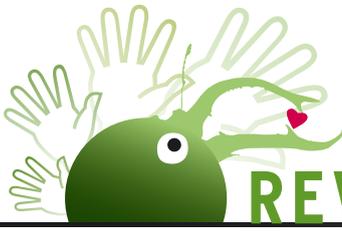
### 9.2. QU'EST-CE QU'UN PARC NATIONAL ?

**Le (ou les) futur parc national** sera un territoire relativement grand qui offrira des **habitats** intacts à la faune et à la flore indigènes et permettra aux **paysages** d'évoluer naturellement. Il se composera d'une zone centrale et d'une zone périphérique ayant chacune ses particularités.

#### ZONE CENTRALE

- › Superficie minimale: 100 km<sup>2</sup> dans les Préalpes et dans les Alpes, 75 km<sup>2</sup> dans le Jura et sur le versant Sud des Alpes et 50 km<sup>2</sup> sur le Plateau;
- › libre évolution des **processus naturels**;
- › accès réglementé du public;
- › sévère restriction des activités humaines ou productives (construction d'infrastructures, agriculture, etc.);
- › chasse interdite, sauf en cas de risque sanitaire avéré pour la faune;





# REVUE DE PRESSE

## OBJECTIFS

- Se familiariser avec la notion de parcs
- Être capable d'identifier les missions principales des parcs

## DURÉE

30 minutes

## MATÉRIEL

- Des journaux quotidiens, des revues périodiques
- ou la revue de presse *Parcs d'importance nationale* de Pro Natura

## INTRODUCTION

La lecture de la presse permet d'être au courant de l'actualité. La création de parcs d'importance nationale est-elle un sujet d'actualité? Un bon moyen de le savoir est d'observer durant une certaine période si des articles apparaissent sur le sujet.

## MARCHE À SUIVRE

### 1. Expliquer que l'on va travailler sur les parcs d'importance nationale et demander aux élèves d'apporter en classe des articles traitant de ce thème.

Bien sûr, ce genre de recherche ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il faut donc ménager suffisamment de temps aux élèves pour faire leur recherche. Travailler durant un mois en rappelant chaque semaine aux élèves d'être attentifs. Ceux-ci peuvent également mettre à contribution leurs parents pour leur fournir des articles.

Si vous ne souhaitez pas effectuer cette phase de recherche, Pro Natura peut vous fournir une revue de presse régulièrement actualisée dans les trois langues nationales (F/D/I). Pour obtenir ces revues de presse au format PDF, il suffit de nous envoyer un message électronique à: [education.environnement@pronatura.ch](mailto:education.environnement@pronatura.ch) avec la mention « revue de presse ».

### 2. Lorsque les articles sont réunis, on procède à leur analyse en répondant à des questions simples:

- Existe-t-il des projets de parcs en Suisse?
- Où se trouvent-ils? Les situer par rapport à son lieu de domicile.
- Existe-t-il des catégories différentes de parcs?
- Pourquoi la population veut-elle créer des parcs?
- Quels sont les aspects les plus traités?
- Est-ce que les parcs rapportent quelque chose?
- Est-ce que la population est unanime pour créer des parcs?

## PROLONGEMENT

Localiser à l'aide du moteur de recherche Google: <http://maps.google.ch> les projets de parcs en Suisse. Vous pouvez aussi utiliser la *Liste des aires protégées dans le monde* figurant à la page 7 et les localiser à l'aide du même outil.



Projet: Parco Nazionale del Locarnese (TI)  
© Urs Blumer

### ZONE PÉRIPHÉRIQUE

- › La zone périphérique entoure si possible intégralement la zone centrale;
- › elle est cadre de vie et espace économique pour la population résidente;
- › les principes du développement durable sont appliqués.

### MISSIONS

#### Pour la zone centrale:

- › Protéger les **processus naturels** et empêcher les interventions humaines dommageables;
- › coordonner et surveiller les activités humaines prévues dans la zone centrale.

#### Pour la zone périphérique:

- › Préserver les valeurs naturelles et paysagères et améliorer l'**effet tampon** de la zone périphérique;
- › promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles (tourisme durable, énergies renouvelables, mobilité durable, produits régionaux issus d'un mode de production durable).

#### Missions générales:

- › Encourager l'éducation à l'environnement, la découverte du patrimoine naturel et culturel et sensibiliser le public au développement durable;
- › promouvoir et coordonner la recherche;
- › faire participer les communes du parc aux activités influant sur l'aménagement du territoire.

**Existant:** Parc National Suisse (GR) (voir encadré)

**Projets:** Locarnese (TI), Parc Adula (GR/TI)

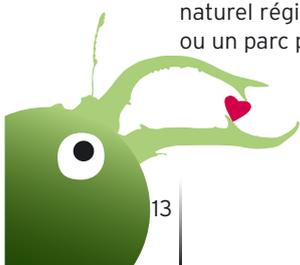
### LE PARC NATIONAL SUISSE ACTUEL (GR)

Le Parc National Suisse actuel est régi par sa propre loi: la Loi sur le Parc national. Suivant celle-ci, il est dédié à la protection de la nature et à la recherche. Selon la définition de l'UICN, il n'est pas un parc national, mais une réserve naturelle intégrale (catégorie 1a de l'UICN). Il ne possède qu'une zone centrale mais pas de zone périphérique. Il est une réserve où la nature est soustraite à toute intervention de l'homme et où, en particulier, la faune et la flore sont laissées à leur évolution naturelle. Seules sont autorisées les interventions directement utiles à la conservation du parc. Le Parc National Suisse est accessible au public dans les limites fixées par son règlement.

## 9.3. QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Selon la législation suisse, un parc naturel régional est un territoire rural relativement vaste, en partie habité et d'une grande richesse naturelle et paysagère. Les bâtiments et les infrastructures sont particulièrement bien intégrés dans le **paysage**.

Un parc naturel régional nécessite une superficie d'au moins 100 km<sup>2</sup>. Les communes sont incluses dans le parc naturel régional avec la totalité de leur territoire. Il n'est pas divisé en plusieurs zones comme un parc national ou un parc périurbain.





# LES MISSIONS DU PARC

1. Tu es en balade dans un parc et tu rencontres différents personnages. Saurais-tu dire ce qu'ils font là ?



L'enseignante

.....  
.....  
.....



Le gardien du parc

.....  
.....  
.....



L'agriculteur

.....  
.....  
.....



Le visiteur

.....  
.....  
.....

Le scientifique

.....  
.....  
.....





### MISSIONS

- › Conserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel;
- › préserver l'harmonie entre l'espace rural et son **milieu** bâti traditionnel et soutenir un développement socio-économique durable;
- › encourager les activités durables dans des domaines comme le tourisme, la mobilité, l'énergie, etc.;
- › renforcer la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt par des produits de qualité;
- › encourager l'éducation à l'environnement, la découverte du patrimoine naturel et culturel et sensibiliser le public au développement durable.

Les réserves de biosphère de l'**UNESCO**, en Suisse, sont également traitées comme des parcs naturels régionaux. Elles doivent cependant remplir des exigences supplémentaires fixées par l'UNESCO, telles que la représentativité biogéographique, la division en trois zones et la recherche.

**Existant:** Entlebuch (LU)

**Candidats:** Thal (SO), Val Müstair (GR), Binntal (VS), Chasseral (BE/NE), Diemtigtal (BE), Ela (GR), Gantrisch (BE), Thunersee-Hohgant (BE)

**Projets:** Beverin (GR), Doubs (JU/NE/BE), Gruyère-Pays d'Enhaut (VD/FR), Jurapark (AG/BL), Parc jurassien vaudois (VD), Pfyn-Finges (VS), Val d'Hérens (VS), Camoghé (TI), Schwägalp-Säntis (AR), Schaffhauserland (SH), Seerücken-West (TG), Urschweiz (NW/UR/OW)

## 9.4. QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL PÉRIURBAIN ?

Le parc naturel périurbain est une spécificité suisse. Un parc naturel périurbain est un territoire à proximité d'une région très urbanisée (dans un rayon de 20 km du centre d'une **agglomération**, à la même altitude que celle-ci et facilement accessible avec les transports publics). Il doit être composé de zones quasi naturelles, se prêter à l'apprentissage de la nature et améliorer la qualité de vie des citoyens.

Un parc naturel périurbain couvre au moins 6 km<sup>2</sup>. Il est composé de deux zones qui ont les particularités suivantes:

### ZONE CENTRALE

- › Superficie d'au moins 4 km<sup>2</sup>;
- › zone réservée à la protection de la nature et du **paysage**;
- › accès réglementé du public;
- › pas d'activité productive ni d'autre activité humaine;
- › chasse et pêche interdites, sauf en cas de risque sanitaire avéré pour la faune;
- › interdiction d'amener des animaux, sauf les chiens tenus en laisse;
- › exceptions admises pour de justes motifs.

### ZONE PÉRIPHÉRIQUE

- › Conserver, entretenir et valoriser la nature et le **paysage**;
- › permettre à la population de découvrir la nature et d'apprendre la protection de l'environnement;
- › servir de tampon entre la zone centrale et l'extérieur où il y a exploitation intensive;
- › exclure toute exploitation agricole ou sylvicole ou tout nouveau bâtiment ou équipement qui endommagerait ces **milieux** naturels intacts.

### MISSIONS

- › Offrir à proximité d'une région très urbanisée un **milieu** naturel préservé pour la faune et la flore indigènes;
- › offrir des activités de découverte de la nature au public;
- › promouvoir l'éducation à l'environnement.

**Existant:** aucun

**Candidat:** Zürich-Sihlwald (ZH)

**Projet:** Bois du Jorat (VD)

## 9.5. PARCS ET PROJETS DE PARCS EN SUISSE

L'actualité des parcs change continuellement. La liste des différentes catégories citées ci-dessus ainsi que les données des cartes y correspondant reflètent l'état des données en juin 2009.



# DÉBAT AUTOUR DU PARC

Quelques habitants d'une région se sont réunis pour discuter de la création d'un parc.



## L'EMPLOYÉE COMMUNALE

Nom: Cécile du Village But: mettre tout le monde d'accord

- ❖ « Les gens doivent pouvoir se promener dans la nature. »
- ❖ « Les gens doivent pouvoir habiter dans des maisons (et donc les construire). »
- ❖ « Les gens ont besoin de bois de feu. »
- ❖ « Les gens peuvent cueillir ce qu'ils ont envie. »
- ❖ « Les beaux paysages doivent être protégés. »



## LE PROMOTEUR

Nom: Barak Grand But: construire le plus possible de maisons

- ❖ « Il faut bien gagner sa vie ! »
- ❖ « Il n'y a pas d'autre endroit où construire ! »
- ❖ « Dans un joli quartier de villas, il y a aussi de la nature ! »
- ❖ « Un espace naturel est un espace qui ne rapporte rien. »



## LE RESTAURATEUR

Nom: Céleste Savarin But: augmenter sa clientèle

- ❖ « Le parc amènera beaucoup de visiteurs. »
- ❖ « Je pourrai offrir du travail aux gens de la région. »
- ❖ « Je pourrai utiliser des produits de la région dans mon restaurant. »



## LA BÉNÉVOLE D'UNE ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE

Nom: Aline Protego But: défendre la nature

- ❖ « L'Homme a besoin de la nature. »
- ❖ « Le parc permettra de protéger la faune et la flore de la région. »
- ❖ « Le parc fournira une zone de loisirs et de détente proche de la nature. »
- ❖ « Les enfants pourront découvrir la nature. »



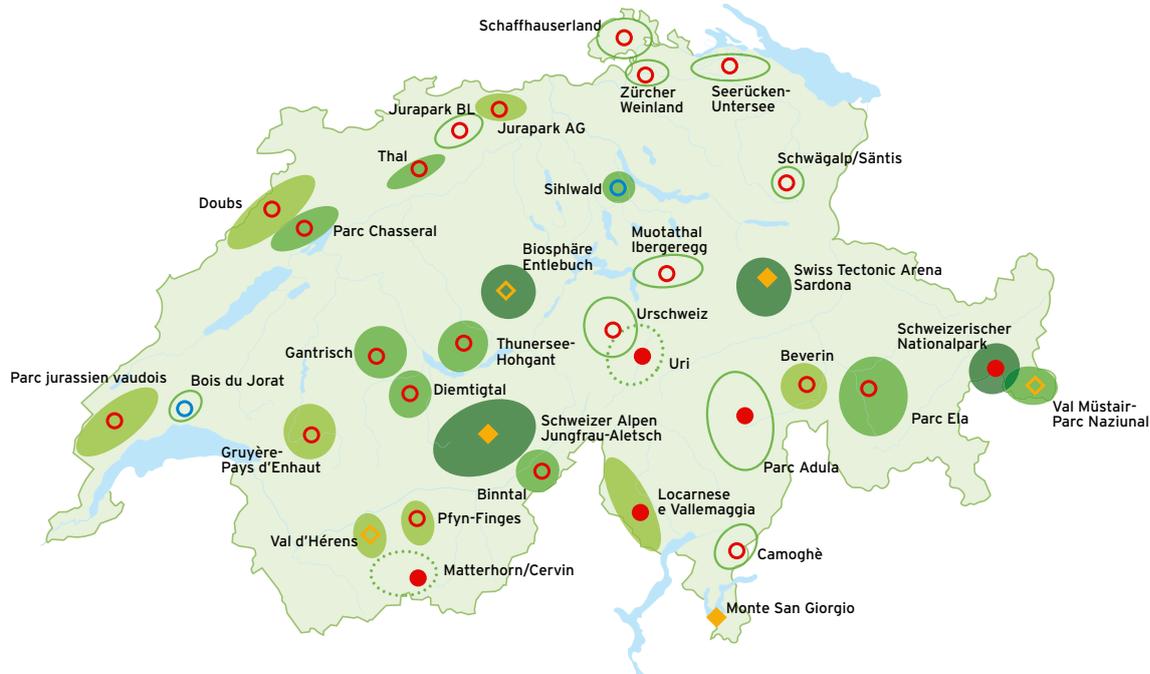
## LA PROMENEUSE

Nom: Aude Hors But: aller où bon lui semble

- ❖ « Je veux garder le droit de me promener où je veux. »
- ❖ « Je ne veux pas de nouvelles maisons sur mes lieux de promenade. »
- ❖ « Je ne veux pas qu'il y ait trop de monde dans ma région. »
- ❖ « Je veux ramasser tout ce que je veux (champignons, plantes comestibles, bois mort). »



## PARCS, PROJETS DE PARCS ET AIRES PROTÉGÉES DE L'UNESCO EN SUISSE



Chiffres été 2009

### ÉTAT DES PROJETS

● Reconnu comme parc ou aire protégée de l'UNESCO
 ● Demande accordée
 ● Demande déposée
   Étude/projet
   Projet arrêté

### CATÉGORIES

● Parc national
   Parc naturel régional
   Parc naturel périurbain
 ◆ Patrimoine mondial de l'UNESCO
 ◆ Réserve de biosphère de l'UNESCO

## 9.6. QUE PEUVENT RAPPORTE LES PARCS ?

En se dotant de nouveaux parcs d'importance nationale, la Suisse possède un nouvel instrument pour mieux protéger les **milieux** naturels et les **paysages**. Ces parcs donnent aussi une impulsion au tourisme et au développement régional durable et font découvrir la nature à la population.

Les zones périphériques des nouveaux parcs nationaux et des parcs naturels régionaux seront entre autres des instruments de développement durable. Un label « parc » assurera par exemple aux agriculteurs des prix plus élevés pour leurs produits. Elles offriront également des opportunités pour le développement d'activités et d'un tourisme respectueux de la nature.

En sus des aspects économiques et éducatifs, les nouveaux parcs apporteront un plus incontestable à la nature et aux paysages suisses. Ils permettront de préserver, à grande échelle, des paysages avec leurs valeurs naturelles uniques ainsi que leur évolution.

Grâce à la gestion active pratiquée dans les parcs, les objectifs de protection peuvent être mis en œuvre efficacement tout en éveillant la compréhension de la population.

## 9.7. COMMENT SE CRÉE UNE AIRE PROTÉGÉE OU UN PARC EN SUISSE ?

### LES PARCS D'IMPORTANCE NATIONALE

La création d'un parc n'est pas une mesure obligatoire qui est automatiquement utilisée pour conserver un **paysage** rare. Le projet doit partir des besoins et des préoccupations de la population locale. En cela, il est un véritable processus de développement durable.

Les représentants des acteurs locaux sont intégrés dès le départ dans le processus, sans oublier les adversaires déclarés qui participent également aux discussions. C'est la Confédération qui décide si un projet peut être reconnu comme parc d'importance nationale.

### LES AUTRES CATÉGORIES D'AIRES PROTÉGÉES

Pour les autres catégories d'aires protégées, les modalités de décision sont plus complexes. La Confédération a développé divers instruments pour la protection des aires protégées comme par exemple les inventaires des **paysages**, des biotopes, les districts francs, les réserves forestières. La mise en œuvre de ces instruments est du ressort des cantons, mais ceux-ci ont leurs propres lois et stratégies pour les aires protégées. En effet, la Suisse est constituée de 26 cantons et de quelques milliers de communes. Ce qui implique des législations différentes et des procédures multiples. En principe, les cantons sont tenus de maintenir un espace vital suffisant pour prévenir la disparition d'**espèces** animales ou végétales indigènes. Mais dans les faits, il y a de grandes lacunes dans l'application des instruments de protection.

## 10. PRO NATURA ET LES AIRES PROTÉGÉES

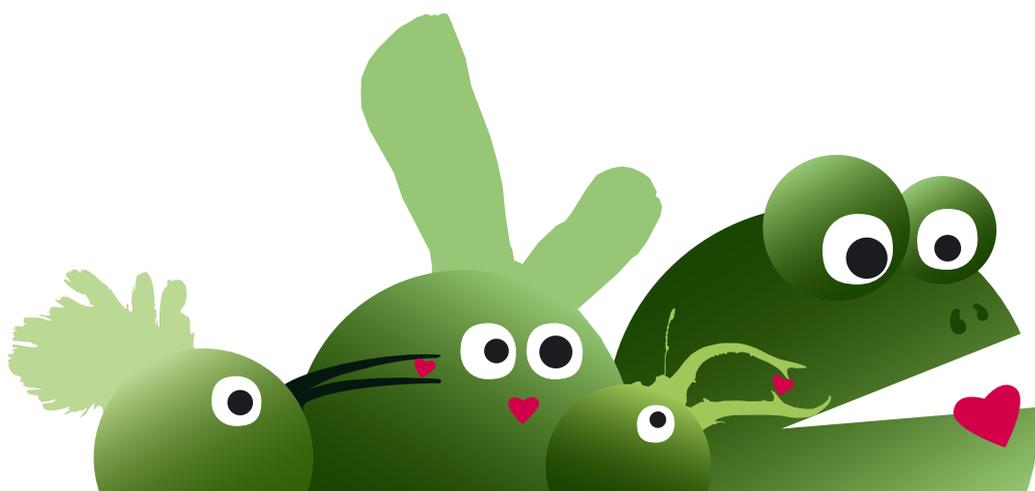
Pro Natura est l'organisation suisse de protection de la nature qui fait référence en matière d'aires protégées. Son existence même est liée à la création de la plus grande aire protégée actuelle de Suisse: le Parc National Suisse.

Tout commence par une vision d'avenir de quelques pionniers: une partie de la Suisse doit être laissée à la nature. Ils fondent la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), actuellement Pro Natura, en 1909 pour réaliser leur vision. Elle se concrétisera en 1914 avec la création du Parc National Suisse.

Suite à ce premier succès, Pro Natura continue à s'engager pour les aires protégées et gère un réseau de plus de 600 réserves naturelles. Elle possède une partie de ces terrains. Pour les terrains qu'elle ne possède pas, elle a conclu des contrats de gestion avec leurs propriétaires. Ce réseau d'aires protégées s'étend sur tout le territoire helvétique. La plus vaste des réserves que Pro Natura a créée est le Parc National Suisse avec une superficie de 172 km<sup>2</sup> tandis que la plus modeste ne couvre que 12 m<sup>2</sup> - il s'agit d'un étang forestier situé en Appenzel Rhodes-Extérieures.

Pour stimuler la création de nouvelles aires protégées de grande dimension en Suisse, Pro Natura a initié sa campagne intitulée « **Créons ensemble un nouveau parc national!** ». En 2000, elle a lancé un appel à toutes les communes du pays pour la création d'un nouveau parc national en Suisse. Suite à cette impulsion, une trentaine de projets de parcs, toutes catégories confondues, sont nés dans le pays.

Pro Natura considère également que les aires protégées sont une chance pour l'éducation à l'environnement. En effet, ces aires remarquables sont de véritables salles de classe grandeur nature. Toute la matière permettant de travailler les domaines de la scolarité obligatoire dans une perspective transdisciplinaire est physiquement présente et abordable dans les aires protégées.





## 11. QUELQUES DÉFINITIONS

### Agglomération

Une agglomération est un ensemble urbain composé en général de plusieurs villes.

### Convention sur la diversité biologique (CDB)

Accord de droit international signé au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, ratifié par la Suisse en 1994. Cet accord poursuit trois objectifs : le maintien de la diversité biologique, son exploitation durable et la juste répartition des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources biologiques.

### Écosystème

L'écosystème désigne l'unité écologique de base autorégulée en laquelle peuvent se réduire les systèmes écologiques les plus complexes. Il s'agit d'un concept clé en écologie qui permet de subdiviser la biosphère. Un écosystème représente un milieu naturel homogène (par ex. l'étang, la forêt...)

### Effet tampon

Effet généré par une zone tampon, définie comme une zone située entre le noyau des aires protégées et le paysage terrestre ou marin environnant, qui protège le réseau d'influences extérieures potentiellement négatives, et qui sont essentiellement des zones de transition. (Définition UICN)

### Espèce

L'espèce fait référence à des individus qui sont génétiquement semblables et qui peuvent se reproduire entre eux.

### Habitat

Le lieu et l'environnement naturel où vit une espèce.

### UICN

L'Union internationale pour la conservation de la nature, dont Pro Natura fait partie en tant que membre fondateur, est la principale organisation mondiale consacrée à la cause de la conservation de la nature.

Elle a été fondée le 5 octobre 1948. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés dans le monde entier, dans la préservation de l'intégrité et de la diversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable. Elle réunit 83 États, 114 agences gouvernementales, plus de 800 organisations non gouvernementales et plus de 10'000 experts et scientifiques de plus de 180 pays.

Son siège est localisé en Suisse, à Gland : [www.iucn.ch](http://www.iucn.ch)

### Listes rouges

Les Listes rouges indiquent les catégories d'espèces animales et végétales menacées. Elles sont établies par les spécialistes de l'UICN à partir de critères internationaux et objectivement compréhensibles. De nombreuses espèces n'ont pas encore été étudiées et ne sont donc pas encore traitées. Les Listes rouges constituent une base importante pour la protection de la nature, mais ne contiennent pas de mesures de protection.

[www.redlist.org](http://www.redlist.org) ... [www.bafu.admin.ch/artenvielfalt](http://www.bafu.admin.ch/artenvielfalt)

### Milieu

Le milieu est la partie du monde où vit un être vivant. Le désert, la forêt, la montagne ou la prairie sont des milieux, chacun a ses particularités et abrite un certain type de vie (*voir aussi écosystème*).

### Paysage

Portion structurée du territoire observable globalement à partir d'un point donné, comprenant un ensemble d'éléments naturels géomorphologiques, et éventuellement hydrologiques, végétaux, et / ou d'origine artificielle, liés à l'action humaine.

### Processus naturel

L'érosion, les avalanches, l'infiltration des eaux sont des processus naturels, par exemple.

### UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est une institution de l'ONU. Elle est active à travers cinq grands programmes : l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, la communication et l'information.

[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

## 11.1. POUR EN SAVOIR PLUS

**Guide des réserves naturelles de Suisse**, d'Annette Barkhausen et Franz Geiser

Vous recherchez une aire protégée, plus particulièrement une réserve naturelle, près de chez vous? Cet ouvrage recense plus de 100 réserves naturelles accessibles au public. Tous les renseignements pour vous y rendre ainsi que les principales caractéristiques de ces lieux exceptionnels sont répertoriés dans ce guide.

Commande en ligne [www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch) ... Shop ... Livre

**Paradis sauvages de Suisse**, de Heinz Staffelbach

Dans ce beau livre, Heinz Staffelbach vous emmène dans vingt régions parmi les plus belles et les mieux conservées des Alpes et des Préalpes suisses. L'ouvrage présente également de nombreuses régions pressenties pour devenir de nouveaux parcs nationaux ou parcs naturels.

Une sélection de propositions d'excursions, avec des variantes destinées aux familles avec enfants, et pourquoi pas aux classes, vous invite à partir à la découverte de ces régions. Pour chaque proposition, vous trouverez un croquis clair vous permettant de préparer dans les grandes lignes votre sortie.

Vous cherchez des idées pour vos sorties de classes et vous aimeriez mettre vos élèves en contact direct avec la nature? Vous trouverez certainement votre bonheur dans cet ouvrage!

Commande en ligne [www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch) ... Shop ... Livre

**Point de vue Pro Natura: quelles aires protégées pour la Suisse?**

Cette analyse donne une vue globale sur la situation des aires protégées en Suisse à l'état de 2006 et propose des objectifs et champs d'action pour améliorer la situation.

Téléchargement sur [www.pronatura.ch/nouveaux-parcs](http://www.pronatura.ch/nouveaux-parcs)

**Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées**, édité par Nigel Dudley, UICN, Service des publications, Gland

Cette brochure spécialisée est une référence internationale en matière d'aires protégées.

Commande: [wcpa@iucn.org](mailto:wcpa@iucn.org)

## 11.2. EN QUELQUES CLICS

Conseil de l'Europe

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Office fédéral de l'aménagement du territoire

[www.ore.admin.ch](http://www.ore.admin.ch)

Office fédéral de l'environnement

[www.ofev.ch](http://www.ofev.ch) ... Thèmes ... Parcs

Parc National Suisse

[www.nationalpark.ch](http://www.nationalpark.ch)

Patrimoine mondial de l'UNESCO

[www.welterbe.ch](http://www.welterbe.ch)

Pro Natura

[www.pronatura.ch/nouveaux-parcs](http://www.pronatura.ch/nouveaux-parcs)

Réseau des parcs suisses

[www.netzwerk-parke.ch](http://www.netzwerk-parke.ch)

Réserves de biosphère

[www.portal.unesco.org/fr/](http://www.portal.unesco.org/fr/) ... Sciences naturelles ... Gens, biodiversité et écologie ... Réserves de biosphère



